

Avis adopté

Séance plénière du 24 septembre 2025

La participation du public aux décisions impactant l'environnement

Déclaration du groupe des Outre-mer

Faut-il mettre notre pays et ses territoires sous cloche ou bien concilier les conflits d'usage, la préservation, la valorisation de la biodiversité ainsi que le développement soutenable au profit des populations mais au-delà de la collectivité ? C'est bel et bien la problématique à laquelle cet avis a cherché à répondre.

Dans une société de plus en plus défiante, la participation du public est un outil indispensable face au poids de l'administration et aux logiques économiques ou catégorielles. Pourtant, la France est l'une des précurseurs de la démocratie environnementale qu'elle a très tôt inscrit dans son corpus juridique. Toutefois, en dépit de sa volonté de se doter et d'instaurer de réels outils de démocratie, le principe de participation du public souffre encore de nombreux handicaps qui, aujourd'hui, affaibli sa portée et crée même une certaine défiance à l'égard de son efficacité, sa partialité et de sa neutralité.

On peut citer notamment les reproches faits aux débats publics qui selon certains interviennent tardivement et souvent à un stade avancé des projets.

La participation du public dans les Outre-mer met en exergue la méfiance persistante de la société ultramarine encore marquée par le poids du passé. Ce rapport à l'histoire se caractérise par une ambivalence entre les administrés et l'Etat.

L'inconscient collective des ultramarins est toujours traversé par le paternalisme de l'Etat qui, sous couvert d'un système institutionnel unitaire, peine à co-construire des politiques publiques, des plans ou projets avec l'ensemble des acteurs locaux mais les déploie de manières indifférenciées et souvent unilatéralement au nom de l'expression de la souveraineté nationale.

Cette population encore marquée par son passé colonial n'oublie pas non plus que c'est l'Etat garant de la participation du public sur les décisions ayant une incidence environnementale qui est à l'origine des pollutions aux pesticides dont le chlordécone ou qui a ordonné les essais nucléaires dans le Pacifique avec les conséquences sanitaires désastreuses que nous connaissons.

Si le renforcement du corpus juridique est un préalable de nature à sécuriser les dispositifs de participation du public aux décisions, il est impératif d'imaginer des outils visant à pallier les externalités socio-territoriales. Dès lors, l'échelon local a un rôle de pivot dans sa capacité à développer de véritables cultures de la participation du public.

Car plus que jamais le peuple, « si on lui dit la vérité, on peut compter sur lui pour faire face à n'importe quelle crise nationale. L'important est de lui présenter la réalité des faits ».

C'est à ce prix que les pouvoirs publics regagneront la confiance des Français car il y a une forte aspiration des citoyens à participer plus activement à la vie de la Cité.

Le Groupe des Outre-mer a voté l'avis